

**A.S.A. DE LA VALLEE DE LA LOIRE**

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE

DELIBERATIONS N°2-2019

**Date de convocation :** 14 mai 2019

**Date de réunion :** 29 mai 2019

**Nombre de voix en exercice :** 6 263

**Nombre de voix présentes ou représentées :** 2 153

L'an DEUX MILLE DIX NEUF, le mercredi 29 mai à 15h15 se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire les propriétaires de l'Association Syndicale Autorisée de la Vallée de la Loire légalement convoqués à la salle de la Mairie de Voncq.

**Sous la présidence de Monsieur Christian MARTINOT**

**Etaient présents en tant que syndics :**

Monsieur Luc DAVE  
Monsieur Thierry DUPUIS  
Monsieur Jean-Louis DOYEN  
Monsieur Laurent GUILLEMART  
Monsieur Marcel LEMOINE  
Monsieur Sébastien MAHAUT  
Monsieur Christian MARTINOT  
Monsieur Guy MORLET  
Monsieur Maxence PAMART

**Etaient excusés :**

Monsieur Martial AMOUR  
Monsieur Denis DUBOIS

Monsieur Adrien DEMAULJEAN, Conseiller Technique Chambre d'Agriculture - UDASA.

**ORDRE DU JOUR :**

- Rapport d'activités 2017/2018
- Renouvellement des syndics groupe 2
- Présentation des travaux 2019
- Questions diverses

Le président ouvre la séance en remerciant la Mairie de Voncq pour la mise à disposition de la salle des Jeunes. Il remercie également toutes les personnes présentes et propose de commencer la réunion. Il informe l'assemblée qu'il s'agit d'une seconde réunion sur le même ordre du jour, et que les délibérations seront prises à la majorité des présents et représentés.

#### - **Rapport d'activités 2017-2018**

Le conseiller indique qu'en raison des contraintes météorologiques de 2017, aucune intervention n'a pu être réalisée cette année-là. En effet, un arrêté sécheresse avait été pris au niveau départemental limitant les travaux en cours d'eau. Par conséquent, les travaux de la tranche 2017 ont été entrepris en 2018.

Il est à noter que des travaux de restauration de cours d'eau ont été engagés parallèlement aux travaux d'entretien de la végétation portant principalement sur la restauration du lit mineur afin de limiter l'encaissement du lit et l'érosion des berges.

##### Travaux d'entretien de cours d'eau 2017

#### ● **Travaux d'entretien de la Loire ; bras de Vaux-Champ. (4200ml)**

- Commune(s) concernée(s): Vaux-Champagne, Coulommès & Marqueny, Sainte-Vaubourg, Chuffily-Roche.
- Descriptif travaux:
  - Coupe mécanique de la végétation buissonnante,
  - Interventions manuelles de désencombrement,
  - Aménagement ponctuel du lit,
  - Curage à Vaux Champagne.
- Entreprise retenue : SARL ETA MAHAUT pour 11 872€ HT

##### Travaux d'entretien de cours d'eau 2018

#### ● **Travaux d'entretien de la Loire ; bras de Coigny + aval bras de Roche (7 656 ml)**

- Commune(s) concernée(s): Chuffily-Roche, Grivy-Loisy et Voncq.
- Descriptif travaux:
  - Coupe mécanique de la végétation buissonnante,
  - Interventions manuelles de désencombrement,
  - Aménagement ponctuel du lit,
- Entreprise retenue : SARL ETA MAHAUT pour 9 896€ HT

Plan de financement :

Partenaires Financiers	Travaux 2017	Travaux 2018
Agence de l'Eau Seine Normandie	64 %*	50 %*
Entente Oise Aisne	20 % Amgt	/
Fédération de Pêche 08	/	15 %
ASA	26%	35 %

L'assemblée générale n'a pas de question vis à vis des travaux effectués en 2017 et 2018 et n'émet aucune remarque sur le rapport d'activités présenté.

## - **Renouvellement des syndics :**

Les personnes du groupe 1 demandent le renouvellement de leur mandat, à savoir :

Messieurs Christian MARTINOT, Denis DUBOIS, Marcel LEMOINE, Jean-Louis DOYEN, Laurent GUILLEMART, Maxence PAMART, Luc DAVE et Olivier GODART.

Le Président indique ne pas avoir reçu de demande de démission. Un appel à candidature est fait à l'assemblée sans réponse.

Le groupe 1 est soumis au vote.

Résultat du vote à main levée : Pour : unanimité.

## - **Budget 2019**

- Section de fonctionnement :

Les membres du comité demandent le concours du receveur du Vouzinois pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, financière et comptable, et acceptent de verser l'indemnité correspondante.

Le montant des taxes syndicales reste inchangé pour l'exercice 2019, à savoir :

- Classe 1 & 2 : 1,30 €HT/ha
- Classe 3 & 4 : 0,97 €HT/ha

Le budget s'équilibre en section de fonctionnement à 27 430.01 € et en investissement à 0 €.

## - **Présentation des travaux 2019**

- Entretien végétation du Bras de Coulommès: (5 600 ml)
  - Intervention mécanique (broyage)
  - Coupe manuelle de réouverture du milieu (sujets arborescents)
  - Intervention manuelle de désencombrement du lit
  - Reconstitution de berge suite au glissement de cépées
- Coût d'intervention: 5 300€ HT + 500 € HT Moe
- Entreprise : SARL ETA MAHAUT

– Plan de financement :

- Communauté de Communes des Crêtes Pré-ardennaises : 40 %
- Fédération Départementale des Ardennes : 15 %
- ASA : 45 %

## - **Questions diverses**

M. LEMOINE s'interroge sur la présence du castor dans les Ardennes et indique avoir eu écho de problème que celui-ci pose sur la vallée de la Bar.

Un point est fait sur la population actuelle du castor dans le département ainsi que les actions mises en place par certaines ASA, en accord avec la DDT, afin de réduire les dégâts occasionnés. Il est indiqué que plusieurs actions d'arasement de barrages ont déjà été réalisées, principalement sur la Bar à Germont.

Enfin, un point est fait sur le statut de l'espèce et les risques encourus en cas de non-respect de la réglementation propre au castor.

M. LEMOINE souhaite avoir quelques informations sur la cartographie des cours d'eau. En effet, celui-ci s'interroge sur la période de classification sur le secteur de l'ASA.

Le conseiller rappelle que cette cartographie émane du ministère de l'environnement et a pour objectif de cartographier les cours d'eau du département afin de faciliter le travail d'entretien du riverain. Ainsi, en présence d'un fossé, l'intervention n'est pas soumise à police de l'eau et le riverain peut faire « ce que bon lui semble ». Par contre, en cas de classement en cours d'eau, certaines dispositions sont à prendre avant toute intervention.

Afin de permettre la détermination d'un cours d'eau, plusieurs caractéristiques cumulatives doivent être prises en compte à savoir la présence d'une source, un lit présent à l'origine et la présence d'eau une majeure partie de l'année.

La DDT a déjà cartographié l'ensemble du bassin versant de la Retourne, de la Bar, de la Chiers et de la Sormonne. Actuellement, le bassin versant de la Vaux est en cours de prospection. Viendront ensuite celui de l'Aisne, ... mais sans pour autant connaître la chronologie exacte des secteurs.

L'UDASA, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et la FDSEA travaille à la présentation des cartes mais également sur l'expertise locale afin de déterminer la typologie du cours d'eau ou fossé.

Pour information, les cartes originelles permettant la levée de terrain sont disponibles sur le site internet de la DDT et celle-ci communique également sur les dates et les secteurs prospectés

Le conseiller indique qu'une nouvelle compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), compétence obligatoire aux communes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et transférée directement aux intercommunalités est issue de la loi Notre, modifiant l'organisation territoriale. C'est désormais les EPCI qui seront à même de pouvoir engager des travaux sur leur territoire.

Dans le même temps, l'agence de l'eau Seine Normandie à engager un nouveau programme d'accompagnement des maitres d'ouvrage et dans lequel il est indiqué que la participation à des travaux d'entretien courant de la ripisylve serait nulle.

Ainsi, l'ASA ne dispose plus de partenaires financiers publics pour entreprendre les travaux habituels.

Suite à cette nouvelle compétence, il est indiqué que les EPCI (communautés de communes) pourraient à l'avenir devenir un partenaire de l'ASA, ceux-ci pouvant se doter de moyens pour intervenir sur ces problématiques. C'est pourquoi les crêtes pré-Ardenaises ont été intégrées au plan de financement de l'ASA

M. GUILLEMART indique qu'une accumulation de débris se trouve à l'entrée du siphon sous le canal au niveau de la gare de Voncq. Une intervention de désencombrement serait à prévoir sur le secteur.

De même, le contre fossé du canal présente une accumulation de végétation et de sédiments contraignant l'écoulement des eaux de plusieurs parcelles inscrites dans le périmètre de l'ASA. Une rencontre avec VNF afin de faire part de ce constat et savoir si une intervention de désencombrement pourrait se faire devra être programmée prochainement.

N'ayant plus de question, le président lève la séance à 16h45.

Le Président

Christian MARTINOT